SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des relations avec le Citoyen Référence :

Organisme : Ministère de la Justice

Domaine de la prestation : Le registre de commerce

Objet de la prestation : attestation de non faillite

Conditions d'obtention

- La présentation de la demande se fait pour les sociétés par le P.D.G ou le gérant
- Pour les personnes physiques par la personne concernée
- L'attestation est soumise à un enregistrement d'un montant de 5 dinars

Pièces à fournir

-Formulaire à retirer du greffe et à remplir

-photocopie de la carte d'identité nationale.

			Intervenants	Délais
-	Présentation de la	-	Greffe du registre de	
-	Demande		commerce	
-	Obtention de	-	Greffier en Chef	15 Jours
	l'attestation			

Lieu de dépôt du dossier

Service : greffe du registre de commerce

Adresse : Tribunal de lère instance du lieu du siège de la société ou du commerçant.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Greffe du registre de commerce

Adresse : tribunal de 1ère instance

Délai d'obtention de la prestation

15 Jours

Références législatives et / ou réglementaires

- Décret n° 2568 en date du 25/12/1995 concernant les attestations que délivre le ministère de la justice.